



droit de sucesion héritage

Par **mathu**, le **15/01/2013** à **09:24**

Bonjour,

Mon père est décédé le 29 octobre 2011.

Je me suis très embêtée nous sommes 2 héritiers légaux et direct pour la succession 3 maisons et 1 hectare de terrain agricole. mon frère qui est l'héritier direct ne s'est pas présenté à la convocation du notaire disant qu'il y a d'autres héritiers . ors ces soient disant héritiers ne se sont pas manifestés. j'aimerais savoir si je peux tout de même faire vendre tous les biens par le notaire. à la mort de mon père l'argent qui était sur le compte a été prélevé par ces soient disant héritiers. que puis je faire ? pour faire valoir mes droits. pouvez-vous m'adresser des adresses de consultations juridiques gratuits.